

## **Objet : organisation du travail des services académiques à partir du 11 mai**

Le 28 avril dernier, le cadre général du dé-confinement a été posé par le Premier Ministre devant la représentation nationale.

La date du 11 mai a été posée comme le début d'un processus de dé-confinement, qui doit s'opérer de manière progressive et dans la plus grande garantie de notre santé.

Dans l'ensemble des services académiques, la période qui a démarré le 16 mars dernier a très rapidement vu s'organiser, grâce à l'engagement de chacun d'entre vous, des modalités de travail inédites et qui ont démontré la grande efficacité et les fortes capacités d'adaptation de nos services. Je tiens à vous en remercier très sincèrement.

La période qui commencera le 11 mai doit s'inscrire dans cette continuité et ne constituera pas une rupture par rapport à la période actuelle.

Jusqu'au 2 juin prochain, échéance fixée par le Gouvernement comme une première période d'observation, le cadre du télétravail continuera d'être privilégié et l'aménagement fort des conditions de travail permettra, de manière ponctuelle, un retour sur les sites de travail, de manière progressive et dans des conditions sanitaires sécurisées.

Vos représentants ont été réunis le 30 avril dans le cadre d'un CTSA conjoint des périmètres caennais et rouennais qui a permis un échange sur ces modalités d'organisation.

Je souhaite vous faire part, à l'issue de cette consultation, des principes d'organisation et des mesures concrètes qui nous permettront d'envisager les modalités de travail des services académiques à partir du 11 mai prochain.

### **I. Le télétravail reste le principe d'organisation**

L'organisation du travail à distance a démontré nos capacités d'assurer nos missions essentielles.

Il devra être poursuivi chaque fois que cela sera possible et amélioré chaque fois que nécessaire.

Le déploiement exceptionnel de matériels informatiques depuis le 16 mars, grâce à l'investissement des services de la DSI, a permis la mise en place de cette organisation.

Cet effort sera poursuivi afin de renforcer encore nos capacités de télétravail.

Au-delà des aspects matériels, j'attire votre attention sur les évolutions importantes que ces nouvelles modalités impliquent pour chacun d'entre nous : la mise en œuvre du télétravail doit s'accompagner d'une réflexion et d'une attention forte à bien distinguer temps de travail et temps personnel, et, autant que possible, les espaces réservés à l'activité professionnelle et ceux de la vie privée.

Je vous invite à ce titre à consulter les documents abordant ces questions en ligne sur le site académique.

L'organisation du travail à distance doit également nous amener à être attentifs à la conservation de liens professionnels au sein des collectifs de travail. Ce lien peut être assuré par l'organisation de visio conférences, mais également par des échanges téléphoniques réguliers.

## **II. L'organisation des modalités de présence sur site**

L'organisation de moments de présence sur les lieux de travail, ponctuels et limités, peut être mise en œuvre.

Ils ne pourront toutefois être mis en place :

- que pour des tâches ou opérations qui ne peuvent être réalisées à distance
- qu'avec l'accord des personnes concernées

Ils ne seront possibles que dans des conditions adaptées, garantissant la santé de chacun.

A cette fin, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

### **Limitation des contacts par l'organisation du travail (garantir la distanciation physique)**

- limiter le nombre de personnes présentes par bureau (a priori 1 personne par bureau, sauf si très grand bureau)
- rationalisation des espaces de travail pour garantir la distanciation (utilisation de grandes salles de réunion par exemple, portes laissées ouvertes, circuits des déplacements, ...)
- alterner la présence des personnels (en évitant des présences sur les demi-journées d'une même journée)
- en cas d'organisation d'échanges (réunions), assurer la distance d'1 mètre minimum entre les participants et favoriser le « côte à côte », plutôt que le « face à face »

### **Hygiène des locaux de travail**

- un nettoyage approfondi des locaux de travail sera avant tout réalisé, sur la base des préconisations des autorités sanitaires
- au quotidien, un nettoyage sera ensuite assuré dans les espaces qui auront été occupés par les personnels, selon un protocole spécifique à la situation
- des moyens d'hygiène seront mis à disposition des personnels présents :
  - savon dans les sanitaires
  - gel hydro alcoolique mis à disposition à plusieurs endroits des services (divisions, couloirs, ...)
  - mise à disposition de masques
  - mise à disposition de lingettes désinfectantes dans chaque division

### **Réflexion en cours sur l'accueil du public**

L'accueil du public ne pourra être assuré qu'à condition de réunir plusieurs conditions strictes :

- assurer la protection des espaces d'accueil : mise en place de plexyglas, élargissement des bornes d'accueil, marquage au sol, gel hydro alcoolique obligatoire, consignes affichées
- pouvoir assurer des réponses dans les services alors même que les présences seront réduites



La réflexion quant à cette organisation doit d'ores et déjà être engagée.  
Dans l'attente, il conviendra de privilégier un accueil limité et adapté, par un système de rendez-vous spécifiques dans des espaces sécurisés.

### **III. L'information et l'accompagnement de tous les personnels revêt également une importance toute particulière dans cette période.**

Il est important de partager nos préoccupations, de régler nos organisations communes, d'adopter des pratiques qui soient attentives à la situation de chacun et de tous.

Des affiches rappelleront ainsi l'ensemble de bonnes pratiques à respecter : je rappelle à ce titre que la mise en œuvre des gestes barrière :

- se laver les mains au savon plusieurs fois par jour
- ne pas se serrer la main, ni s'embrasser
- respecter des distances
- éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique

constituent les meilleurs moyens de lutter contre la propagation du virus.

La cellule d'écoute mise en place à destination des personnels continuera d'être à votre disposition au 0 800 979 001

Les services de santé (médecins, psychologues du travail), les services sociaux (assistants sociaux), les conseillers RH de proximité, sont également mobilisés et mis à votre disposition.

L'ensemble de ces mesures constitue un cadre fort qui permet une mise en œuvre progressive du déconfinement et d'assurer des conditions sanitaires propres à garantir la santé de chacun.

Je souhaite que ces modalités puissent apporter des points de repères forts et une construction solide, de nature à assurer à chacun d'entre nous un cadre de travail sûr et serein.

Je vous renouvelle encore mes remerciements pour tout votre engagement.

*Prenez bien soin de vous -*

Pour la rectrice et par délégation,

Le secrétaire général de l'académie de Normandie,

Philippe DIAZ

